



# Compte-rendu succinct de la séance publique du Conseil Municipal en date du jeudi 24 septembre 2015 à l'hôtel de ville - 165, rue Ampère

Références :  
AV/CJL/AP/JM

**Rillieux-la-Pape, le 25 septembre 2015**

Secrétariat général  
ressources  
documentaires

## **Séance publique du jeudi 24 septembre 2015**

Le Conseil municipal de la commune de Rillieux-La-Pape s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances en date du **vingt quatre septembre deux mille quinze après convocation légale,**

**Affaire suivie**  
**par** : Anne PRAT  
04.37.85.00.18

Sous la présidence de monsieur Alexandre Vincendet, maire de Rillieux-la-Pape  
Nombre de conseillers en exercice : **35**  
Nombre de conseillers présents : **31**  
Nombre de conseillers votants : **34**  
Nombre de conseillers absents : **1**

**Objet :**  
CR succinct du CM  
du 24 septembre  
2015

### **Présents :**

**Mesdames et messieurs :** Vincendet, Smati, Leclerc, Perrot, Pruvost, Charvet, Monnet, Tétard, Nejjar, Desjames, Sève, Bérupon, Dupuy, Daas, Prot, Diss, Pelluet, Burgensis, Atallah, Petitgand, Porcheret, Ravigneaux, Gauquelin, Bouvier, Dandel, Bozon-Guillot, Belhout, Darne, Ravat, Llubet, Desmet.

### **Excusés Pouvoirs :**

**Mesdames et messieurs :** Poizat donne pouvoir à Porcheret, De La Cruz donne pouvoir à Perrot, Foulon donne pouvoir à Bouvier.

**AFFICHAGE**  
**du 4 octobre**  
**2015**  
**au 4 novembre**  
**2015 inclus**

**Absent :** Monsieur Marc Cachard

**Secrétaire de séance :** madame Cécile Ravigneaux

**Date de convocation :** 11 septembre 2015

**Date affichage compte rendu succinct :** 2 octobre 2015

**Le Conseil municipal à l'unanimité :**

**- prend acte des décisions prises en application de la délibération du Conseil municipal du 14 avril 2014**

### **2015/09/98 – Mise à jour du tableau des effectifs**

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil municipal, à la majorité, décide :

#### **Vote**

**Pour :** 26 (liste « le renouveau pour notre ville »)  
+ 2 (liste « une ville qui nous ressemble ») monsieur Gilbert Dandel,  
madame Bozon-Guillot  
**Abstentions :** 2 (liste « Avec J-C Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan »)  
**Contre :** 4 (liste « une ville qui nous ressemble »)

. **d'approuver** les créations de poste,

. **d'approuver** les précisions portant sur les emplois de catégorie A pourvus par des agents non-titulaire sur l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

. **de dire** que la dépense correspondante est prélevée sur les crédits ouverts au chapitre 012 du budget.

### **2015/09/99 – Rapport au Conseil municipal du délégué de la commune à la Semcoda – Année 2014**

Rapporteur : F. Desjames

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte** du rapport présenté par le délégué de la commune auprès de l'Assemblée Spéciale des communes actionnaires de la Semcoda.

### **2015/09/100 – Société Publique locale/SPL gestion des espaces publics du Rhône Amont – Année 2014**

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **de se prononcer** sur le travail des représentants de la collectivité au sein de la SPL,
- **et de prendre acte** du présent rapport sur les actions de la SPL SEGAPAL.

### **2015/09/101 – Garantie d'emprunt Dynacité. Square Henri Dunant**

Rapporteur : F. Perrot

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'accorder** sa garantie financière à DYNACITE à hauteur de 15 %, soit 483 600 euros, pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, portant sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Cet emprunt, contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 3 224 000 euros, est destiné à financer l'opération de construction de 30 logements collectifs locatifs « square Henri Dunant » à Rillieux-la-Pape.

- **De s'engager**, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

- **de s'engager**, pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisants pour couvrir les charges de celui-ci,

- **d'autoriser** Monsieur le maire ou son représentant à signer le contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et DYNACITE, ainsi que toute pièce s'y rapportant.

### **2015/09/102 – Dotation de Politique de la Ville**

Rapporteur : F. Perrot

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** la Dotation Politique de la Ville 2015 pour un montant de 910 000 € et sa répartition selon les projets retenus dans le tableau annexé au rapport,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes pièces ou documents se rapportant à ce dossier,
- **de dire** que les recettes correspondantes à cette opération sont inscrites au budget primitif 2015 et suivants – article 74718 section de fonctionnement et article 1328 section d'investissement.

### **2015/09/103 – Contrat de Ville Métropolitain 2015-2020**

Rapporteur : A. Vincendet

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** le contrat de ville métropolitain pour la période 2015 – 2020,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer le contrat métropolitain ainsi que toutes pièces se rapportant à ces dossiers.

#### **2015/09/104 – Convention d'application locale de Rillieux-la-Pape**

Rapporteur : A. Vincendet

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** la convention d'application locale pour la ville de Rillieux-la-Pape pour la période 2015 - 2020,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention d'application de Rillieux-la-Pape ainsi que toutes pièces se rapportant à ces dossiers.

#### **2015/09/105 - Motion de soutien à l'Association des Maires de France - Dotation de l'Etat**

Rapporteur : A. Vincendet

**(Non participation au vote de la liste « Avec J-C Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan »).**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, **vote** la motion telle que présentée dans le rapport,

- **adopte** un amendement de manière à attirer l'attention des pouvoirs publics sur les mécanismes de péréquation et sur la nécessité de garantir l'équité dans les dotations attribuées aux communes.

#### **2015/09/106 – Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H)**

Rapporteur : A. Vincendet

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **prend acte**, après en avoir débattu, des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat de la Métropole de Lyon, incluant la Commune de Quincieux.

#### **2015/09/107 - Rénovation de l'Espace Baudelaire en Centre Culturel : approbation du programme et lancement du concours de maîtrise d'œuvre**

Rapporteur : C. Tétard

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** le principe de rénovation de l'Espace Baudelaire en Centre Culturel ainsi que le programme général énoncé dans le rapport et annexé au rapport,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter la participation de l'Etat au titre du concours particulier de la Dotation Globale de Fonctionnement pour les Bibliothèques municipales, à un taux le plus élevé possible,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter auprès des autres partenaires financeurs des subventions aussi élevées que possible et à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à déposer toute demande d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire) afférente à ce dossier,
- **de dire** que les crédits correspondants à la rémunération de certains membres du Jury seront à inscrire au budget communal 2016, section investissement,
- **de dire** que les dépenses correspondantes aux primes éventuelles versées aux candidats seront à inscrire au budget communal 2016, section investissement,
- **de porter** le montant de l'autorisation de programme n°897151 à 12 700 000 € TTC comme limite supérieure des dépenses réparties de la manière suivante :

Crédit de paiement 2015 : 65 000 €  
Crédit de paiement 2016 : 600 000 €  
Crédit de paiement 2017 : 2 500 000 €  
Crédit de paiement 2018 : 6 000 000 €  
Crédit de paiement 2019 : 3 535 000 €

### **2015/09/108 – Implantation d'un cinéma – Avenue de l'Europe**

Rapporteur : A. Vincendet

Le Conseil municipal, à la majorité, décide :

#### **Vote**

**Pour :**                    **26 (liste « le renouveau pour notre ville »)**  
                                  **+ 2 (liste « une ville qui nous ressemble »)**  
                                  **monsieur Gilbert Dandel, madame Bozon-Guillot**  
                                  **+ 2 (liste « Avec J-C Darne donnons à Rillieux-la-Pape un**  
                                  **nouvel élan »)**  
**Contre :**                 **4 (liste « une ville qui nous ressemble »)**

- **de constater** la désaffectation matérielle de fait du Domaine public des parcelles BH 118 partie pour 93 m2 et BH 226 partie pour 1 093 m2 ;
- **de prononcer** le déclassement du Domaine public des parcelles BH 118 partie pour 93 m2 et BH 226 partie pour 1 093 m2, lequel en l'absence de procédure spécifique en la matière peut avoir lieu par simple délibération du Conseil municipal, conformément au plan annexé ;
- **d'approuver** le versement d'une subvention d'investissement de 326 000 €uros à la SAS URFOL Ciné Rillieux versée sous forme d'une rétrocession sur le prix de vente du terrain d'assiette du complexe cinématographique cédé par la ville à la SAS URFOL Ciné Rillieux. Cette subvention est considérée comme une subvention en nature versée à une personne de droit privé ;
- **d'approuver** la vente à la SAS URFOL Ciné Rillieux des parcelles déclassées et référencées ci-dessus au prix de 576 000 €uros hors frais et taxes en vigueur. Etant donné la subvention d'équipement en nature de 326 000 euros attribuée par la ville à la société SAS URFOL Ciné Rillieux, le solde restant dû par ladite société sera de 250 000 euros hors frais et taxes en vigueur, payable en numéraire en 5 échéances, dont la première de 50 000 euros sera versée un an après la signature de l'acte authentique, et les 4 suivantes de 50 000 euros seront versées annuellement à chaque date anniversaire de signature de l'acte de vente,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente, à consentir ou à solliciter toute servitude utile permettant la mise en œuvre du projet ;
- **d'approuver** le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement à l'Association, à compter de l'année 2017 et pour la durée de la convention de moyens et d'objectifs à signer entre la SAS URFOL Ciné Rillieux, l'association URFOL et la ville, d'un montant de 100 000 €uros correspondants aux salaires, émoluments et charges sociales de personnels à hauteur de 3 équivalents temps plein, sous réserve du respect des engagements contractuels. Elle sera révisable chaque année au regard des comptes d'exploitation de la SAS URFOL ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens entre la SAS URFOL Ciné Rillieux, l'association URFOL et la ville et toutes pièces afférentes ;
- **d'approuver** l'octroi d'un cautionnement à consentir à la CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE CALUIRE JEAN MOULIN pour un montant maximum de 1 000 000 €uros ;
- **de dire** que les dépenses et recettes seront inscrits au budget communal.

**2015/09/109 – Implantation d'une maison médicale. Vente de terrain**

Rapporteur : A. Vincendet

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **de prononcer** le déclassement du Domaine public de la parcelle AH 165 (partie) pour 53 m2, lequel en l'absence de procédure spécifique peut avoir lieu par délibération du Conseil municipal,
- **d'autoriser** la vente du tènement ainsi déclassé à la Sci Gidon pour 53 m2 au prix de 7 950 € hors frais et taxes en vigueur,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tout acte, pièce et document se rapportant à cette opération et consentir ou solliciter toute servitude utile au projet,
- **de dire** que la recette sera inscrite au budget communal.

**2015/09/110 - Défis « Familles à énergie positive » et « Ecol'Energie » Partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie (ALE)**

Rapporteur : G. Petitgand

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la commune de Rillieux-la-Pape et l'Agence Locale de l'Energie de l'agglomération lyonnaise pour l'édition 2015-2016 du défi « Familles à énergie positive en Rhône-Alpes » pour l'engagement d'une équipe,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la commune de Rillieux-la-Pape et l'Agence Locale de l'Energie de l'agglomération lyonnaise pour l'édition 2015-2016 du défi « Ecol'Energie » pour l'engagement d'une à deux classes,
- **d'inscrire** au budget primitif 2016 une enveloppe de réserve de 2 500 € pour permettre à la Commune d'être en capacité financière de participer à ces animations, à l'article 6188 fonction 830 section de fonctionnement,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à verser à l'Agence Locale de l'Energie de l'agglomération lyonnaise les subventions correspondantes (1 500 € pour le défi « Familles à énergie positive en Rhône-Alpes », 500 € par classe pour le défi « Eco'Energie, étant entendu qu'au plus deux classes seront engagées cette année scolaire),
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces actions.

**2015/09/111 – Maîtrise des consommations d'eau et d'énergie dans les bâtiments communaux Responsabilisation des associations**

Rapporteur : F. Desjames

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** la mise en place d'un système de « bonus-malus » dans l'attribution des subventions municipales pour les associations sus mentionnées visant à responsabiliser les associations pour la maîtrise de l'énergie, avec une phase expérimentale telle que proposée dans le rapport,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette démarche.

#### **2015/09/112 – Approbation d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP)**

Rapporteur : M.C. Monnet

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** l'Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP) synthétisé par le tableau annexé au rapport,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à présenter la demande de validation de cet agenda en Préfecture,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette démarche.

#### **2015/09/113 – Convention de servitude – Pose de réseaux souterrains – Parcelle BL 58 route de Strasbourg à Vancia**

Rapporteur : F. Desjames

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **de prendre** connaissance des conventions de servitude et du plan annexé au rapport,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toute pièce, acte et document se rapportant à l'implantation de câbles électriques souterrains sur la parcelle communale n° BL 58 et à consentir toute servitude utile.

#### **2015/09/114 - Lutte contre la prolifération des pigeons de ville Partenariat avec l'Association Départementale des Piégeurs et Gardes de l'Ain**

Rapporteur : B. Desmet

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention de service annexée au rapport entre la commune de Rillieux-la-Pape et l'Association Départementale des Piégeurs et Gardes de l'Ain pour la capture des pigeons de Ville,
- **de dire** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2015 à l'article 61523 fonction 832 section de fonctionnement,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette action.

#### **2015/09/115 – Application du nouveau règlement général des marchés de détail**

Rapporteur : L. Llubet

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **de mettre** en application le nouveau règlement des marchés de la commune à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015,
- **d'autoriser** le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **2015/09/116 – Concession Village d'entreprises Champ du Roy – Clôture de l'opération**

Rapporteur : F. Desjames

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** le résultat final de l'opération de concession pour un montant de 828 000,52 euros qui revient au concédant en application du contrat,
- **de donner** quitus à la Serl pour cette opération,
- **de dire** que l'excédent de clôture est imputé au budget communal 2015, section de fonctionnement,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toute pièce, acte et document se rapportant à cette opération.

#### **2015/09/117 – Participation financière de la ville – Programme d'intérêt général logements locatifs Buissière**

Rapporteur : F. Desjames

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :



## **2015/09/120 – Contrat Educatif Local. Subventions Année 2015**

Rapporteur : C. Dupuy

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **de donner** un avis favorable au programme d'actions présenté,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter les financements d'un montant le plus élevé possible, à verser les subventions aux associations, maîtres d'ouvrage des actions, et à signer toutes pièces se rapportant au dossier,
- **de préciser** que les crédits seront inscrits au budget de l'année 2015, en recettes (à l'article 74718, fonction 255 gestionnaire scolaire), en dépenses (aux articles 60632 et 6574, fonction 255 gestionnaire scolaire).

**La séance est levée à 22 h 30.**

**N.B.** : Toutes les pièces complémentaires, délibérations et annexes sont consultables au service du Secrétariat Général aux heures d'ouverture de la Mairie ou sur rendez-vous auprès d'Anne Prat ou Jacqueline Magno – Les délibérations sont publiées au Recueil des actes administratifs. (Tel : 04.37.85.00.18/04.37.85.00.27).